



Projet accompagnement Québec - Guatemala

bulletin d'information bimestriel

no. 27, décembre 2000 - janvier 2001



Photo: Julie Galipeau

DANS CE BULLETIN:

ÉDITORIAL P. 2

GÉNÉRAUX, NE CRIEZ
PAS VICTOIRE! P. 2

RIGOBERTA MENCHU A-T-ELLE
PERDU SA CAUSE? ENTREVUE AVEC
LE JUGE GUATÉMALTÈQUE HENRY
MONROY P. 3

SUR LE CHEMIN DE XIX... P. 5

CALDH DÉNONCE LE GÉNOCIDE P. 7

NOUVELLES DU GUATEMALA P. 6

NOUVELLES DU PAQG P. 8

STAGES AU GUATEMALA APPEL DE CANDIDATURES

LE PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA EST À LA RECHERCHE DE 4 PERSONNES POUR DES AFFECTATIONS AU GUATEMALA. CES STAGES D'UNE DURÉE DE NEUF MOIS COMPRENNENT UNE PÉRIODE DE FORMATION ET PRÉPARATION DE DEUX MOIS AVANT LE DÉPART, UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DE SIX MOIS AU GUATEMALA, AINSI QU'UNE PÉRIODE D'ÉVALUATION-RECHERCHE D'EMPLOI D'UN MOIS AU RETOUR. LES STAGIAIRES BÉNÉFICIENT D'UNE ALLOCATION POUR LA DURÉE DU STAGE.

Les stagiaires seront appelé-e-s à travailler dans les domaines suivants:

STAGE 1

POSTE: Édicateur-e et intervenant auprès des jeunes et des adultes. Travail de réparation psychosociale dans les communautés autochtones, auprès des survivant-e-s et des familles des victimes du conflit armé au Guatemala.

ORGANISME PARTENAIRE: ECAP, Equipo de estudios comunitarios y acción psicosocial.

FORMATION: sciences politiques ou sociales/action communautaire/anthropologie/éducation populaire/animation

STAGE 2

POSTE: Avocat-e. Réaliser un travail d'appui et de promotion juridique en matière de défense des droits humains et dans le processus de lutte contre l'impunité au Guatemala.

ORGANISME PARTENAIRE: FAMDEGUA, Asociacion de familiares de desaparecidos y detenidos de Guatemala

FORMATION: Droit international /sciences juridiques.

STAGE 3

POSTE: Anthropologue physique. Travail de laboratoire et de terrain permettant d'analyser et d'interpréter les ossements retirés de l'exhumation des cimetières clandestins (produits de la répression

sanglante exercée contre la population autochtone du Guatemala dans les années 1980)

ORGANISME PARTENAIRE: CAFCA, Centro de analisis forense y ciencias aplicadas

FORMATION: anthropologue physique / archéologue

STAGE 4

POSTE: Formateur-trice et technicien-ne en audio-visuel

ORGANISME PARTENAIRE: LUCIERNAGA GUATEMALA, un centre culturel et de ressources audiovisuelles qui a comme principal objectif la formation technique des femmes dans le domaine de la production et de la diffusion de matériel audiovisuel éducatif sur la réalité guatémaltèque, plus précisément en matière de genre et de développement, d'écologie, de culture autochtone et d'organisation communautaire.

FORMATION: Communication / multimedia / montage digital et graphisme /conception de sites Internet

Les candidat-e-s recherché-e-s doivent remplir les qualifications suivantes:

- Avoir entre 19 et 30 ans
- Avoir récemment complété des études universitaires ou collégiales dans les domaines jugés pertinents en regard des descriptions de tâches définies par les organismes partenaires guatémaltèques.
- Etre disponible du 15 juillet 2001 au 15 avril 2002
- Etre citoyen-ne-s canadien-ne-s ou être résident-e-s permanent-e-s et avoir le droit de travailler au Canada
- Etre sans-emploi ou sous-employé-e-s (c.a.d. occuper un travail dans un domaine autre que dans leur champs d'études ou qui ne reflète pas leurs qualifications)
- Avoir une connaissance approfondie de l'espagnol et posséder une compréhension de la réalité latino-américaine
- Avoir des aptitudes éprouvées pour le travail d'équipe
- Faire preuve d'autonomie et d'une grande capacité d'adaptation
- Manifester un engagement personnel et professionnel pour travailler pour le respect et la promotion des droits humains

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae (poste ou fax) ainsi qu'une lettre de motivation, avant le vendredi 4 mai 2001 à 18 heures au:

Projet Accompagnement Québec Guatemala/Jeunes stagiaires internationaux

6648 St-Denis, Montréal, QC, H2S 2R9, Tél: (514) 495-3131, Fax: (514) 495-7965, Courriel:paqg@supernet.ca

NB: seules les personnes convoquées en entrevue seront contactées.



Éditorial



29

décembre 2000: quatrième anniversaire de la signature des Accords de paix au Guatemala... Bilan négatif. La situation socio-économique se détériore constamment et les recommandations des rapports de *Guatemala Nunca Más* et de la *Commission pour l'éclaircissement historique* (Mémoire du silence) n'ont pas été considérées, ni appliquées. Et, comme on a pu le constater, les menaces et assassinats dans les villes et à la campagne se sont succédées au cours de l'année 2000, et ce, en plus de divers saccages de bureaux d'organisations de droits humains.

Ce 29 décembre dernier, le président du Guatemala, Alfonso Portillo, demandait au peuple guatémaltèque par le biais de son discours officiel, «de ne pas renoncer au rêve de la paix... » Le 28 novembre 2000, le Congrès de la République -le parlement guatémaltèque- a approuvé le dernier budget général de la nation. Des faits remarquables montrent la contradiction des autorités

guatémaltèques. Entre le discours et la pratique, il y a un paradoxe. Les assignations budgétaires pour la santé et l'éducation ont été réduites ainsi que celles de la Cour Constitutionnelle et le système judiciaire; deux institutions importantes au fonctionnement du système de justice guatémaltèque. Pour la population, c'est un dur coup porté à ses droits fondamentaux d'accès aux services de santé et d'éducation ainsi qu'à ses aspirations à la justice et à la paix.

Un autre aspect à remarquer est que la Mission permanente de vérification des Nations Unies au Guatemala, la MINUGUA, a annoncé qu'à partir de janvier 2001, 40% de ses effectifs allaient être retirés du Guatemala. Cette décision met en péril la vérification, la pression et le contrôle internationaux de l'application des Accords de paix. Malgré cette situation difficile pour la population et malgré un premier refus de l'Audience Nationale Espagnole face à la demande de Rigoberta Menchú visant la condamnation de plusieurs militaires (lire

l'entrevue avec l'ex-juge guatémaltèque Henry Monroy), divers secteurs de la société civile, telles les organisations de femmes, autochtones et de droits humains, poursuivent leur lutte pour le respect de leurs droits.

Un événement important à noter est qu'au Québec et ailleurs, on se prépare à la tenue du Sommet des peuples et des Amériques qui se déroulera dans la ville de Québec du 17 au 21 avril 2001. C'est à notre tour de lutter pour la justice sociale et le développement humain et pour protester contre l'accord sur la Zone de libre-échange entre les trois Amériques (ZLÉA) avec des projets et décisions secrètes que trente-quatre chefs d'États veulent officialiser à Québec, en avril 2001.

Bonne année à tous et toutes, avec nos salutations solidaires pour cette nouvelle année remplie de défis, de luttes et d'aspirations.

Carlos Lemus - Coordination PAQG

Généraux, ne criez pas victoire!

«Generales: no canten gloria»

Par Miguel Angel Albizures *

Ne criez pas victoire général Ríos Montt! Ne criez pas victoire vous non plus général Mejía Víctores! Vous non plus Aníbal Guevara! Et encore moins vous Lucas García! Parce que la victoire n'est pas pour vous et parce que, pour le moment, le jugement de la justice espagnole ne vous exempte pas de culpabilité, ni n'amointrit le doute accusateur des familles des victimes et des victimes ayant survécues à l'holocauste que vous avez provoqué. Ne criez pas victoire parce que le jugement rendu par la justice espagnole n'est pas seulement un recours de plaignants. Ça semble surtout être une décision politique funeste convenue entre l'État espagnol et l'État guatémaltèque pour empêcher une vague qui troublerait l'opinion publique internationale ainsi que l'ambiance politique guatémaltèque.

Vous ne pouvez pas crier victoire parce que le jugement n'établit aucunement que vos crimes ne pourront être catalogués et jugés selon la juridiction internationale à l'égard des violations des droits de la personne. Mais simplement, les magistrats espagnols considèrent «que sur le plan législatif (guatémaltèque), aucun obstacle n'existe pour que la justice guatémaltèque poursuive le délit commis en ce pays». Apparemment, ils ne voient pas et ne veulent pas voir le passé de torture qui caractérise la justice guatémaltèque. Ils ne veulent pas connaître les frissons et les attaques chaque fois que se présente une

dénonciation pour crimes contre l'humanité. On a sans doute de bonnes lois! Il ne nous manque que des jupes et des pantalons bien mis. Les magistrats espagnols disent reconnaître «qu'en certains moments, la justice guatémaltèque a pu être intimidée», mais ce qu'ils ne constatent pas, c'est qu'actuellement, les juges guatémaltèques n'agissent pas quand des dénonciations sont présentées devant les organes guatémaltèques. C'est donc logique que de l'autre côté de la mer, ils ne perçoivent pas le tremblement des jambes des procureurs, des juges et des magistrats lorsque vient le moment d'enquêter et de juger des militaires.

Ne criez pas victoire, parce que si ce n'est pas en Espagne, ce sera dans n'importe quel autre pays du monde, ou, ce sera dans ce pays chétif, orphelin de la justice, qui dans un mauvais moment vous a vu naître, où nous continuerons d'insister que ne soient enterrées les victimes dans l'oubli vos crimes. Et nous vous empêcherons de reposer en paix tant que nous pourrons le faire, comme vous l'avez fait avec tellement de victimes du conflit armé.

Ne criez pas victoire avec votre gueule, votre âme et votre sale conscience, parce que l'Audience nationale espagnole a aussi fait sien ce que signalait la Commission d'éclaircissement historique: «que l'État doit accomplir et faire accomplir la Loi de réconciliation nationale, ainsi que promulguée, à

l'effet qu'il faut poursuivre et amener en justice les délits comme le génocide, la torture et la disparition forcée, dont la responsabilité ne s'éteint pas en vertu de cette loi.»

Ne criez pas victoire, parce que vous ne ressemblez pas seulement à Pinochet par vos vêtements, votre comportement, votre autoritarisme, votre bestialité, mais par le sang froid avec lequel vous avez ordonné ou permis que se commettent les crimes de lèse humanité desquels vous êtes accusés, avec raison. Vous ressemblez aussi à l'ex-dictateur chilien à cause de la prétendue amnésie que vous avez et qui vous fait dire que vous ne saviez pas, que vous ne vous êtes pas rendu compte, que vous n'avez pas donné l'ordre.

Le peuple guatémaltèque ressemble aussi au peuple chilien, au peuple argentin, au peuple sud-africain, qui essaient de rendre justice, afin que leurs morts puissent reposer en paix, afin que les restes de ceux et de celles qui sont tombés puissent reposer et nous rappeler éternellement la guerre sale à laquelle nous ont soumis les militaires guatémaltèques. Tant que notre mémoire ne meurt pas, nous garantissons que jamais plus se répètent ces faits macabres qui ont mis fin à la vie de centaines de milliers de personnes.

* Miguel Angel Albizures est un militant de longue date et journaliste au quotidien guatémaltèque, *El Periodico*, il est aussi co-fondateur de l'Association des familles des détenus et disparus du Guatemala (FAMDEGUA).



De la justice guatémaltèque et du système international...



ENTREVUE AVEC MAÎTRE HENRY MONROY, JUGE GUATÉMALTÈQUE EN EXIL

Deux jugements importants ont été portés récemment. Celui de l'Audience nationale d'Espagne, dans le cas qu'avance la Fondation Rigoberta Menchu Tum contre les anciens dictateurs génocidaires. Le deuxième, c'est le cas de Jennifer Harbury, qui a mené sa cause à la Cour interaméricaine de justice. Jennifer Harbury est une avocate des États-Unis qui a longtemps accusé la CIA et le département d'État de son pays d'avoir été au courant de l'assassinat de son mari guatémaltèque et d'avoir même payé son tortionnaire.

Nous avons rencontré le juge Henry Monroy pour qu'il nous livre son analyse de la situation.

- «Maître Monroy, pouvez-vous nous parler de l'importance du cas et de ce qui va se passer maintenant qu'un jugement a été porté? »

- En principe, l'action initiée par Rigoberta Menchu, de présenter sa demande devant l'Audience nationale d'Espagne, c'est l'évidence que le système de justice guatémaltèque est incapable de répondre à la demande de justice provenant de l'intérieur du pays, en rapport avec ce qui est arrivé pendant le conflit armé au Guatemala. C'est-à-dire tout crime qui a une connotation politique auquel l'État a participé comme exécutant à l'intérieur de ce qui s'appelle le terrorisme d'État. Le système de justice guatémaltèque n'a pas la capacité de répondre à ce type d'action qui considère les délits commis à l'intérieur de ce cadre [de la guerre]. Rigoberta Menchu a usé des recours internes, ceux du processus de justice guatémaltèque. Après avoir essayé de faire quelque chose pendant 20 ans, elle a décidé d'entreprendre des actions en Espagne. [Tout a commencé après] le massacre de l'Ambassade espagnole [où est mort son père, alors que des militaires guatémaltèques y avaient mis le feu] qui est survenu en 1980. Un processus d'enquête judiciaire avait été mis sur pied, mais ce dernier a été annulé de manière inédite, inexplicable et absurde... Le cas fut fermé 30 jours après son ouverture sans que l'enquête n'ait même pu déterminer les causes réelles de la mort... On a pu conclure uniquement que les gens sont morts à cause du feu et qu'ils avaient été brûlés. Cependant, on a le témoignage de l'ambassadeur espagnol, le seul survivant, et on sait qu'il y a des gens dans l'Ambassade qui ont été tués avant même le début de l'incendie [au cours duquel la justice guatémaltèque prétendait que tous étaient morts]. Le système de

justice a camouflé les faits.

Après 20 ans d'attente pour que la justice guatémaltèque fasse quelque chose, elle a donc entrepris une nouvelle action en Espagne en espérant que la justice espagnole, en accord avec sa propre législation et en harmonie avec le système international de justice, puisse profiter d'un espace pour donner la réponse de justice que la population guatémaltèque demande. Le cas de l'Ambassade d'Espagne est donc une sorte de cas symbole que Rigoberta Menchu a amené en Espagne. Mais sa demande incluait aussi les délits de génocide, de terrorisme d'État, de séquestrations, de disparitions forcées et de torture. Ce sont les délits reconnus par le système international qui peuvent être poursuivis partout sur la planète quand la législation d'un pays, dans ce cas-ci de l'Espagne, le reconnaît et admet les faits pour pouvoir légiférer. C'est de cette façon que commence l'aventure en Espagne. C'est une action

«...il dit vouloir s'abstenir parce qu'au Guatemala il existe des conditions pour les juger,... c'est utopique! C'est quelque chose qui est très loin de la vérité »

courageuse, sans doute inspirée par les antécédents des confrères latino-américains, chiliens et argentins, qui avaient fait juger, d'un côté Pinochet et de l'autre, des généraux argentins pour les crimes commis contre leurs peuples. Rigoberta lève donc cette bannière, c'est un genre de croisade qui commence. Depuis le début de sa demande cependant, elle a fait face à une attitude assez hostile de la part du procureur [de la République] à qui on a assigné le cas. Il s'agit de quelqu'un avec une vision conservatrice et peu en faveur de la demande de Rigoberta. En contre-position, il y a l'attitude du juge qui a des critères plus larges et qui a, de son côté, accepté la demande de Rigoberta. Ce juge a dû faire face à plus de trois oppositions formulées par le procureur; il les a toutes déclarées sans lieu et en conséquence de cela, le procureur a lancé un appel pour que le Tribunal d'appel supérieur de l'Audience nationale d'Espagne reconnaisse les faits. Ceci est arrivé le 9 décembre. C'est le jour où ont commencé les audiences devant ce tribunal afin de faire reconnaître les allégations du procureur, et d'autre part, celles des parties accusatrices, la Fondation Rigoberta Menchu, en faveur de la

demande.

En fin de compte, cette cour d'appel a décidé de rejeter la demande. C'est arrivé le 13 décembre, un jour où plusieurs événements surviennent partout dans le monde, qui peuvent être soulignées comme importants... Soit la fin de la crise pour la présidence aux É.-U., qui signifie l'arrivée au pouvoir de G. W. Bush qui représente une ligne dure dans la politique internationale, avec une histoire négative, spécialement en Amérique latine. C'est important de faire ressortir cela parce que la Commission d'éclaircissement historique, aussi nommée Commission de la vérité «La mémoire du silence», note qu'il y a une responsabilité de la part du gouvernement des États-Unis, à travers la CIA et le département d'État, qui auraient financé, entraîné et participé, dans certains cas, au conflit armé qui a généré la mort de 200 000 personnes et où 50 000 ont disparu. Par conséquent, l'officialisation de ce type d'histoire, dans un document qui est là, qui a une vie, un produit réel, produit d'une enquête sérieuse et scientifique et qui assigne une responsabilité historique au gouvernement des É.-U., cela pourrait être interprété comme une conséquence logique qui, de façon conjoncturelle, aurait produit une forme de pression politique pour l'Espagne, parce que la demande de Rigoberta inclut les crimes de génocide, de terrorisme d'État, de disparitions forcées, de torture, et on y retrouve évidemment les auteurs responsables de ces crimes; parmi eux, le gouvernement des É.-U.

Alors, toute cette malheureuse conjoncture devrait être considérée pour pouvoir comprendre pourquoi l'Audience nationale d'Espagne, à travers sa cour d'appel, a résolu par la négative la demande de Rigoberta. Mais, nous devons comprendre aussi que cette résolution du tribunal est aussi un genre de résolution politique dans laquelle on dit qu'au Guatemala les conditions nécessaires existent pour juger les responsables de génocide et qu'à cause de cela, l'Espagne s'abstient, même si le tribunal reconnaît qu'il y a une juridiction espagnole qui permet de les juger en Espagne. Il dit vouloir s'abstenir parce qu'au Guatemala, il existe des conditions pour les juger,... c'est utopique! C'est quelque chose qui est très loin de la vérité: le système de justice guatémaltèque n'est pas capable. Nous pouvons le voir dans tous les cas, sauf peut-être à une exception et la voici: c'est la condamnation de Candido Noriega, un paramilitaire qui a été accusé de centaines de crimes, et ce fut presque impossible pour les militaires, tout comme pour les secteurs con-

servateurs du Guatemala, de nier la participation de cet homme à tous ces crimes. Mais c'est le seul cas à signaler à la communauté internationale où l'on peut dire que le système interne de justice a fonctionné, suite à toutes sortes de pressions. Mais dans l'absolu, aucun autre militaire, encore moins un officiel de l'armée, n'a été condamné pour crimes (...) malgré toutes les preuves qui existent contre eux.

- Suzanne Jonas, qui a écrit le livre «The battle for Guatemala», disait au cours des années '70 que «le lobby guatémaltèque [était] le meilleur aux É.-U.» S'il y a des liens si solides, avant tout -je suppose- auprès de certains républicains, est-il possible que ces relations favorables leur aient été utiles?

- Je n'en connais pas assez à ce sujet pour émettre une réponse satisfaisante par rapport à ça, ... mais je peux dire ceci: il existe une «unipolarité» quant à la concentration du pouvoir et de l'hégémonie économique sur la planète, et c'est exercé par les É.-U. ... Nous devons comprendre aussi qu'une conséquence logique de tout cela consiste en l'extension de son pouvoir politique et son pouvoir de «conviction», de persuader n'importe quelle entité, instance, n'importe quel État ou autorité de ne pas nuire à ses intérêts économiques, et de fait, ces intérêts sont sur toute la planète. Alors sa capacité de pouvoir persuader toute attitude qui pourrait représenter (...) une menace contre les intérêts des É.-U. est quelque chose d'évident, de sous-entendu, (...) il ne faut pas de grande démonstration pour le faire comprendre. (...) Il ne serait pas étrange, de voir que ses relations de pouvoir permettent d'aller contre toute (...) entité pour déterminer la conduite à suivre.

- Dans le cas Pinochet, par exemple, ils auraient pu le faire...

- En fait, oui, ça fonctionne, ... lamentablement, on peut voir qu'on alimente la communauté chilienne de faux espoirs en disant que Pinochet va être jugé. Malgré tout, il y a des avancées, quelques ouvertures qui rendent les gens heureux et leur font croire que les choses avancent, mais il y a toujours une nouvelle décision qui fait changer toute la situation; ça ressemble à un jeu où l'on cherche à entretenir l'attention des gens... Évidemment, Pinochet, les généraux argentins et Rios Montt devraient être jugés et ils méritent une sanction en accord avec l'ampleur des crimes. Mais nous ne devons pas laisser ces cas devenir des écrans de fumée qui nous font oublier le reste de la responsabilité. Ces militaires auxquels je me réfère ne sont que les instruments du système. Derrière eux, il y a les oligarchies nationales et derrière ces dernières, il y a le pouvoir économique mondial. Ils n'ont pas agit pour leur propre compte, ils n'ont même pas le mérite, ni la capacité de le faire, ... Ils ne sont même pas assez intelligents pour considérer les choses de cette façon; ils ne sont que des pièces du système, utilisées pour ses fins. Évidemment, dans ces gens-là, il y a (...)

une pourriture interne qui leur a permis d'être... suffisamment cruels et corrompus pour assassiner leurs propres compatriotes...

- Pour revenir à la situation actuelle, qu'est-ce Rigoberta Menchu peut faire à partir de maintenant?

- Eh bien, il y a encore beaucoup de choses à dire... La décision du tribunal de rejeter la demande est seulement une étape dans tout le processus, c'est-à-dire que la Fondation [Rigoberta Menchu Tum] est en train de travailler sur ce que l'on appelle le «recours de cassation», qui est un moyen de s'opposer à la résolution qui vient d'être prise. Cela sera fait devant la Cour Suprême d'Espagne, le plus haut tribunal du pays, et ça va être une opportunité de mettre véritablement à l'épreuve le système de justice espagnol. Parlant de ce système, je veux souligner l'importance que représente l'indépendance judiciaire que doit avoir un État membre de la Communauté économique européenne (CEE): si l'Espagne, en tant que membre de la CEE, maintient une attitude, disons «alignée» aux intérêts politiques et économiques des É.-U., je crois qu'il y aura des conséquences pour ses relations avec les autres pays de la CEE. Je le mentionne, parce que ça va être important, et ça va être un test pour mesurer la capacité, la vraie valeur, de l'Espagne de pouvoir faire face à ce type de processus. Fondamentalement, quand on parle de la cour suprême d'Espagne on parle de gens ayant un niveau éthique, professionnel, et assez d'expérience pour s'occuper de ces charges. Par conséquent, (...) je crois que le plus haut tribunal espagnol va lui permettre de faire avancer sa demande... et ceci pour deux raisons de base: la Fondation Menchu est du côté du droit et de la raison. Ces deux éléments sont à la base de n'importe quel processus judiciaire. Le droit et la raison sont des éléments qui s'intègrent à la prétention d'une personne ou d'une entité, dans ce cas, de la Fondation. Ils sont dans le droit parce que dans le système international il est reconnu que l'Espagne peut, dans sa législation interne, juger ce genre de délits, et ce même tribunal espagnol admet qu'il a la juridiction pour le faire. La raison, d'autre part, parce qu'au Guatemala il y a eu un génocide, il y avait une politique d'État visant l'extermination de ses ennemis et particulièrement du peuple maya qui était considéré comme un allié naturel de la guérilla. Et aussi, au Guatemala il y a eu la disparition forcée et la torture, et c'est documenté, ça ne vient pas de l'imagination de Rigoberta; on a établi dans la CEH et dans le Rapport sur la récupération de la mémoire historique (REMHI) qu'il y a eu plus de 200 000 morts, 150 000 disparus, un million de déplacés internes, 100 000 déplacés à l'extérieur du pays, plus de 200 000 veuves, plus de 200 000 orphelins, c'est quelque chose qui forme l'histoire vraie du Guatemala, qui a été niée de manière systématique dans sa version officielle, tant par le gouvernement guatémaltèque que par le pouvoir économique à l'extérieur du pays.

La raison existe, et c'est une preuve irréfutable que personne ne peut nier. (...) À cause de cela, et pas parce que c'est une faveur, le haut tribunal Espagnol devrait donner raison à la demande de Rigoberta.

- Passons à un autre jugement important, celui du cas Jennifer Harbury. Une cour de l'Organisation des États américains (O.E.A.), a trouvé coupable l'État guatémaltèque pour le meurtre de son mari, Efraim Bámaca Velazquez, et a forcé ce dernier à payer plusieurs centaines de milliers de dollars à Harbury. Mais l'O.E.A. n'a pas le pouvoir de faire plus que de donner une amende à l'État, ce jugement paraît assez symbolique...

- C'est le risque d'un recours au système inter-américain de justice. Dans le cas Bámaca, il faut mentionner deux choses qui sont pleinement démontrées. La première, c'est la constance de Harbury pour demander la vérité sur ce qui s'est passé avec son ancien compagnon. Et la deuxième, c'est que dans ce désir de rechercher la vérité, elle a réussi à faire dé-classifier des documents du département d'État, dans lesquels la participation des É.-U. était démontrée, et en plus, on a prouvé que des guatémaltèques recevaient un paiement direct de la CIA [pour des actes de torture]. Alors, ces deux faits sont là, ils sont catégoriques. Malheureusement, la dynamique sociale quotidienne nous les fait oublier et on ne les considère pas pour les juger... Ces deux éléments sont extrêmement importants et avec ça il y a une autre preuve de ce qui s'est passé comme le dit la Fondation Menchu, comme le dit CALDH, le GAM, comme toutes les organisations de droits humains. Il y a une vérité historique qui est que l'armée guatémaltèque est le responsable de plus de 93% des massacres, que la participation des É.-U. a joué un rôle clé dans les actions de l'armée contre son peuple. Malgré tout, il y a toute une vérité qui est niée. Là encore on peut dire que le système de justice du Guatemala ne fonctionne pas. Harbury a fait tous les efforts pour faire juger les militaires qui ont participé à la disparition et l'assassinat de Efraim Bámaca et ce ne fut pas possible... Alors, elle a eu recours au système interaméricain de justice, ... à la cour interaméricaine. On a porté un jugement important qui détermine la responsabilité de l'État du Guatemala pour ces crimes. C'est important du point de vue politique, moral, ... et aussi économique, il y a des sanctions à ces niveaux. Mais c'est là justement la limite du système interaméricain: cette entité ne peut donner de jugement à portée criminelle, ce tribunal n'a pas de force coercitive pour porter un juge-

>> suite en dernière page

1. Jennifer Harbury était la femme du guérillero Efraim Bámaca, mort dans d'étranges circonstances. Après plusieurs grèves de la faim, en 1995, Harbury a poussé la CIA à révéler qu'un de ses agents était responsable de la mort de son mari. La CIA a ensuite admis avoir volontairement caché l'affaire au congrès des É.-U. Elle est l'auteure de «Bridge of courage», un recueil de témoignages de gens qui ont combattu avec la guérilla.

Nouvelles du Guatemala

Noticias del Sur

[Décembre 2000]

LA PRESSION CONTINUE CONTRE LE DÉFENSEUR DE DROITS HUMAINS

Amnistie internationale (AI) a envoyé une missive au président Portillo lui demandant une modification dans la politique de droits humains dans le contexte de la croissante vague de persécutions contre les organisations civiles. Selon AI, ceci met en évidence l'existence d'une structure parallèle de pouvoir. Pierre Sané, le Secrétaire général d'AI, a noté que les volontés politiques d'amélioration de la situation ne se sont pas traduit par aucune action ou politique concrète.

Au même moment où AI faisait sa condamnation, le chef du Southern Command des États-Unis (le commandement de toute l'armée américaine pour l'Amérique latine), le général Peter Pace, a rendu visite au président du Guatemala pour souligner le nouvel appui des républicains à la Maison Blanche. L'amélioration des relations entre le gouvernement de Portillo et le pouvoir des É.-U. a été sous certaines réserves sous le gouvernement des démocrates.

D'autre part, le groupe Human Rights Watch a publié son rapport 2000, où il est dit que le système de justice est en terrible état et son amélioration semble lointaine. Le groupe prend pour exemple le cas Gerardi et fait remarquer que le juge Monroy a du quitter le pays après des menaces; ceci après qu'il ait pu faire avancer le cas.

Le comité des Nations Unies contre la torture a recommandé dans un de ses récents rapports, publié en fin novembre en Suisse, que le gouvernement guatémaltèque devrait créer une commission indépendante pour examiner «les circonstances des enlèvements et des disparitions» et, particulièrement, l'État devrait trouver leurs restes. (Resumen semanal, CEG, 27/11-5/12/00)

L'AUDIENCE NATIONALE D'ESPAGNE PORTE UN JUGEMENT DÉFAVORABLE DANS LE CAS MENCHU

Une cour d'appel de l'Audience nationale d'Espagne a jugé le 13 décembre dernier qu'elle n'avait pas la juridiction pour enquêter les accusations de Rigoberta Menchu contre des officiers militaires et des chefs de gouvernement, en rapport avec 13 cas d'abus des droits humains commis pendant la guerre. Selon la radio nationale d'Espagne, la cour d'appel a déterminé que le cas pourrait recevoir une réponse adéquate de la justice guatémaltèque. La Fondation Menchú a fait savoir qu'elle porterait cette décision en appel (voir l'entrevue avec le juge Henry Monroy). (Weekly Americas News Update, #568, 17/12/00)

JUGEMENT CONTRE L'ÉTAT GUATÉMALTEQUE DANS LE CAS BÁMACA

Le contenu de la résolution de la Cour inter-américaine de droits humains (CIDH) dans le cas Bámaca a été divulgué le 6 décembre dernier. Le «cas Bámaca» réfère à la disparition, torture et mort subséquente du guérillero guatémaltèque Efraim Bámaca Velázquez, aussi connu sous le nom de Comandante Everardo.

Selon les points de la résolution, approuvés à l'unanimité par les membres de la cour, l'État du Guatemala a violé plusieurs articles de la Convention américaine sur les droits humains ainsi que de la Convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture, ceci en dommages à Bámaca, à sa femme, Jennifer Harbury, et au reste de sa famille.

La résolution établit que l'État a violé le droit à la liberté personnelle de Bámaca, ainsi que de nombreux autres éléments qui se trouvent inscrits dans la Convention sur les droits humains. La cour demande à l'État d'ordon-

ner une enquête pour déterminer quelles sont les personnes responsables de violations de droits humains et d'en divulguer publiquement les résultats.

Jennifer Harbury a commenté la nouvelle en soulignant son caractère historique, étant donné que la CIDH reconnaît, confirme et défend le principe le plus fondamental des droits humains. C'est-à-dire que la détention clandestine, la torture et l'exécution extrajudiciaire de n'importe quel être humain est absolument illégale. Elle a dit qu'à partir de ce jour, les assassins de son mari son «*tout simplement, des assassins.*»

Pendant 17 ans, Efraim Bámaca fut commandant de l'Organisation du peuple en armes (ORPA), qui s'est intégrée à l'Unité nationale révolutionnaire guatémaltèque (URNG). Son cas est devenu connu à cause des demandes de justice de sa femme, Jennifer Harbury. C'est en 1996 qu'elle a présenté une demande à la CIDH. Bámaca aurait été capturé le 12 mars 1992 par l'armée guatémaltèque. Malgré la réponse favorable de la cour, Jennifer Harbury a déclaré que la bataille pour éclaircir la responsabilité et la participation de la CIA n'est pas terminée. (Resumen semanal, CEG, 10/12/00)

INTIMIDATIONS ET HARCÈLEMENTS...

Les intimidations et persécutions à l'endroit de l'avocat et fonctionnaire travaillant sur le cas de l'assassinat de monseigneur Juan José Gerardi, Leopoldo Zeissig, se sont récemment intensifiées. Il reçoit divers types de menaces; entre autres, par le biais de son téléphone cellulaire. Il a également affirmé qu'on l'observait à partir d'un camion de modèle "pick up" Toyota qui comptait parmi ses passagers neuf hommes non identifiés. Leopoldo Zeissig suppose que les menaces se sont accrues étant donné que tout le matériel était prêt pour le débat public et vu le rapprochement de la date de ce débat visant à éclaircir l'assassinat de Juan José Gerardi. (Resumen semanal CEG, 15/01/01)



En chemin vers Xix...



Récit d'un accompagnement dans le triangle Ixil et à Rabinal

par Mathieu Cook

...Nous avons accompagné les témoins de Xix et d'Ilom dans leur déplacement vers la capitale afin qu'ils donnent leurs témoignages de massacres à des enquêteurs du *ministerio público*. Une procédure légale se fait dans le cadre de la poursuite déposée au ministère des affaires publiques en mai dernier contre trois hauts dirigeants du régime de Lucas García. Nous sommes montés vers Río Azul en autobus et avons marché de là à Xix où nous sommes restés quatre nuits. Nous logions et mangions dans la famille d'un des témoins.

Notre hôte, comme plusieurs autres personnes, avait trouvé refuge dans les communautés de populations en résistance (CPR) pendant le temps de la violence. Les CPR sont des communautés cachées dans les montagnes où les gens pouvaient échapper à la mort, à la torture et au contrôle de l'armée. Ils n'étaient bien sûr aucunement à l'abri de la faim, du froid et des intempéries. Les histoires d'horreur et de courage que j'ai entendues à propos des gens qui ont fui dans les CPR, en particulier celle de notre hôte qui y a passé 14 ans de sa vie, m'ont confirmé que le désir de vivre était quelque chose de très fort.

À Xix, les nuits sont plutôt fraîches, même si en ce moment le temps se réchauffe. Les premières nuits que nous y avons passés (à la mi-octobre) étaient dignes d'une fin novembre à Québec. Guatemala, pays chaud? Pas partout...

Nous avons ensuite pris la route pour Ilom; un chemin que nous connaissions déjà bien. Plusieurs glissements de terrain y rendent l'accès assez difficile. Heureusement, cette fois le soleil était avec nous. L'isolement de la communauté a un caractère assez navrant: les gens d'Ilom, suite à la signature de la paix en 1996, avaient reçu du gouvernement la promesse de la construction d'une route, mais le *finquero* (grand propriétaire terrien qui constitue une «race d'abominables tyrans») a habilement détourné la construction de la route vers sa *finca*. Il s'assure ainsi l'exclusivité de l'approvisionnement par camion en cas de glissements de terrain, et n'y laisse bien sûr pas passer les gens d'Ilom.

En fait, Ilom est entouré par les terres du

finquero. Dans la mémoire collective des gens, un homme se serait installé dans les parages dans le premier tiers du siècle passé, il aurait illégalement dérobé les terres aux paysans autochtones et se serait assuré le soutien des autorités. Par la suite, ses descendants auraient prêté la *finca* aux militaires afin qu'ils y installent un campement dans les années '80. Plusieurs interrogatoires dont je vous laisse imaginer les détails s'y seraient déroulés...

Il faut dire que le triangle Ixil (la région où sont situés Xix et Ilom) est une des, sinon LA région la plus touchée pendant la guerre. Les forces armées de l'État y ont commis des crimes atroces allant du meurtre collectif aux viols de femmes, en passant par la torture d'enfants en bas âge. La guérilla aurait aussi, d'une manière beaucoup moins fréquente, utilisé des tactiques de guerre déplorables visant la population civile.

Nous avons passé près de vingt nuits à Ilom. Nous avons mangé chez les témoins à tous les jours et avons logé dans le très peu luxueux ancien «poste de santé». Nous nous y sommes fait des amis et y avons encore une fois entendu des histoires de lutte pour la justice et des récits de courage humain tout à fait incroyables.

Nous avons entamé notre chemin de retour vers la capitale au matin. Nous nous sommes rendus jusqu'à Chajul et avons mangé notre premier repas de viande en un mois, bu notre première bière en autant de temps, et dormi dans une petite pension très bon marché. Ressourcés, nous sommes partis pour Xix (deux heures de marche de Chajul) afin d'y passer la nuit. Le matin suivant était celui des tristes adieux aux témoins et de la route vers la capitale. Nous avons voyagé de Río Azul jusqu'à Nebaj dans la boîte d'un *pick up*, et avons attendu près de deux heures au terminus afin qu'un autobus arrive et nous emmène à la capitale. Il était deux heures de l'après-midi et les gens nous avaient informés qu'un autobus était sur le point d'arriver. À trois heures et demi, nous nous sommes informés de nouveau. C'est alors que l'on nous dit qu'un autobus arrivait effectivement vers quatre heures, mais qu'il ne partira que vers minuit. Joyeux comme jamais, nous avons pris une chambre dans une pension et avons pris le bus de sept heures du matin vers Santa

Cruz del Quiché. De ce point, un autre bus, et, à nous la capitale...

Dans les semaines suivantes, nous avons fait trois autres semaines d'accompagnement au sein de quatre communautés différentes. Celles-ci sont situées dans le département de Baja Verapaz, municipio de Rabinal. Il s'agissait de Chichupac, Panacal, Pichec et Pacux. Nous devions donc voyager de Rabinal jusqu'à chacune des communautés afin d'effectuer notre travail. Nous faisons Panacal et Pichec dans la même journée. Nous partions en *pick up* le matin jusqu'à Panacal et faisons la tournée des familles qui collaborent au processus légal. Lorsque nous avons terminé, nous repartions vers Pichec, toujours assis dans la boîte d'un *pick up*, afin d'effectuer une autre tournée des familles des témoins. Nous mangions avec une des familles et repartions en fin d'après-midi pour Rabinal.

Pour aller à Pacux, nous voyagions en bicyclette. Vu la proximité de la petite communauté, nous ne mangions pas avec les familles. Cette communauté est ce que l'on appelle une «*aldea modelo*». Il s'agit en fait d'une communauté conçue par le pouvoir militaire afin de mieux contrôler les paysans et s'assurer qu'ils ne collaborent pas avec la guérilla, on pourrait facilement parler de camp de concentration. Tout est si strict, carré; ça sent la discipline nazie. En me promenant dans les rues et en regardant les vieux fils barbelés rouillés, je n'avais aucune peine à m'imaginer des tireurs d'élites marchant en rond dans leur mirador. Vingt ans après, ça sent encore le sang...

Chichupac se trouve à une heure et demi en autobus de Rabinal. Nous devions faire une longue tournée puisqu'il y avait une quantité appréciable de témoins à visiter. Les maisons sont assez éloignées les unes des autres, et elles se trouvent ni plus ni moins dans le bois. Alors, pour des citadins habitués de trouver leurs points de repères dans une ville... Marcher dans les milles chemins de Chichupac fut toute une expérience. La date du retour approche, et c'est en toute nostalgie que je vous dis adieu...

* Mathieu Cook vient tout juste de revenir de son accompagnement au Guatemala, il a été là du mois de septembre au début du mois de janvier. Ce texte est une compilation d'extraits tirés des lettres qu'il nous a envoyées.



Le Centre d'action légale dénonce le génocide

par Karina Montminy



Le Guatemala a une population de 11 millions d'habitants et possède une richesse culturelle peu commune: 23 ethnies et autant de langues qui représentent un mélange culturel particulier. Il n'y a jamais eu de gouvernement ayant permis l'existence d'un État pluraliste, où chaque groupe majoritaire ou minoritaire serait représenté équitablement. En fait, l'espace politique réservé aux autochtones a toujours été restreint, et ce, malgré des décennies de lutte pour la reconnaissance de leurs droits.

Cela explique pourquoi les autochtones ont été les victimes de la violence générée par l'État et l'armée au cours du conflit armé de 36 ans, qui s'est terminé officiellement par la signature des accords de paix en 1996. Dans le but d'éliminer les forces rebelles du pays, le gouvernement en place pendant les années 1978-1982 a établi des politiques qui avaient pour objectif d'anéantir toute personne qui avait quelques relations avec les mouvements révolutionnaires du pays. Par le fait même, l'État, par l'entremise de son armée, a incendié des villages entiers et a assassiné des communautés entières d'autochtones. L'armée n'a épargné personne: femmes, enfants et personnes âgées ont aussi été victimes de ces massacres.

Le climat d'impunité qui règne au Guatemala depuis plusieurs années a permis aux exécutants des multiples violations de droits de la personne, et aux responsables de la mort de milliers de guatémaltèques, d'être aujourd'hui en liberté et, pour certains d'entre eux, d'occuper des postes au sein du gouvernement actuel. C'est donc dans l'espoir de pouvoir faire régner la justice au pays, et de rétablir la mémoire historique, que l'organisation avec laquelle j'ai travaillé pendant dix mois, le Centre d'action légale pour les droits humains (CALDH), a décidé d'intenter un recours. Ce recours pour génocide, pour crime contre l'humanité et pour crime de guerre s'est dirigé contre les hauts dirigeants du pays de l'époque, dont Roméo Lucas Garcia, ex-président du pays pendant les années 1978-1982.

Les actes d'accusation semblent être supportés par les deux rapports qui ont fait la lumière sur les atrocités commises pendant la guerre civile. En effet, ceux-ci démontrent que les violations étaient dirigées en majorité contre la population indigène, dans le but de l'exterminer. Ce sont là des éléments nécessaires à prouver pour le crime de génocide. Il est intéressant de noter que même si les crimes de génocide, contre l'humanité et de guerre sont codifiés dans le droit criminel guatémaltèque depuis de nombreuses années, aucune accusation à ce sujet n'avait été portée jusqu'à ce jour devant les tri-

bunaux. Pour la première fois, un recours est intenté contre les auteurs moraux des crimes et non plus contre les auteurs matériels de ceux-ci. Ce sont ceux qui ont pensé les crimes et non plus seulement ceux qui les ont physiquement commis qui se retrouveront au banc des accusés. Il est cependant évident que la condamnation de ceux qui ont planifié les crimes, et qui en sont la cause directe, permettra dans le futur d'établir les liens pouvant mener à la condamnation des auteurs matériels. Il est essentiel que ceux-ci soient également jugés pour les crimes qu'ils ont commis. Il est en effet faux de prétendre que le fait de répondre aux ordres peut disculper un simple soldat.

Cette première tentative de condamnation contre les auteurs moraux des crimes explique la complexité de la tâche que représente le recours qu'intente CALDH. En effet, dans le but de colliger les deux rapports très révélateurs sur l'implication des hauts dirigeants de l'État, CALDH a entrepris ses propres investigations auprès des victimes. Il est important de mentionner que l'objectif premier de CALDH relativement à ce recours est de faire en sorte que celui-ci soit celui des centaines de victimes, et non celui de l'organisation. Ce qui signifie qu'à chaque étape de la procédure judiciaire, les victimes seront consultées sur les actes à poser. Ainsi, les décisions seront prises en fonction de leurs désirs. En d'autres mots, l'organisation leur offrira le support nécessaire qui leur permettra pour la première fois d'exiger des tribunaux nationaux que justice soit faite pour les massacres commis.

Pour la réalisation de ce projet, une équipe de six investigateurs a été formée. Elle travaille principalement dans les quatre régions du Guatemala qui ont été les plus gravement affectées par le conflit interne. Le travail de cette équipe consiste à préparer les témoins, à reconstituer les faits, à donner des formations sur les recours qui seront entrepris et à informer les gens sur l'implication que représente ce recours. Ce travail est énorme puisqu'il nécessite la participation de centaines de personnes de culture et de langue différente, mais qui ont malgré tout un point en commun: elles ont été les victimes innocentes des massacres de l'armée. Ces personnes en sont d'ailleurs encore, et probablement à jamais, gravement marquées, et ce tant au niveau physique que psychologique.

En raison de la nature de leur travail, les investigateurs ne peuvent demeurer en permanence dans les communautés où ils travaillent. Ainsi, CALDH a fait appel au Projet Accompagnement, pour l'accompagnement des victimes dans les communautés. Le rôle du

PAQG est essentiel: il permet à la fois d'assurer une certaine sécurité aux témoins des communautés participant au recours, et de démontrer l'intérêt mondial que soulève le geste de mettre fin à l'impunité.

En plus du travail réalisé directement avec les victimes sur le terrain, une équipe d'avocats, composée de nationaux et d'internationaux spécialisés en droit international et en droit criminel guatémaltèque, a été formée. C'est d'ailleurs avec cette équipe que j'ai eu la chance de travailler pendant mon séjour au Guatemala.

Le fait qu'aucun recours de ce type n'avait été intenté dans le passé complique également la tâche des avocats qui participent à l'élaboration d'une jurisprudence au pays. Ils doivent guider les juges dans l'interprétation qu'ils feront des articles du code criminel concernant le génocide, le crime contre l'humanité et le crime de guerre. Pour ce faire, ils doivent interpréter les principes internationaux en matière de crimes contre l'humanité et de guerre afin de transposer leur application au niveau national.

Le recours intenté et présenté en mai dernier représente un défi considérable pour les centaines de victimes impliquées dans le conflit armé, ainsi que pour toute la population civile du Guatemala. Grâce à ce recours, CALDH a réussi à regrouper des centaines de personnes de différentes régions pour les unir à une même cause: le désir de dévoiler la vérité afin que la justice règne au pays. De cette façon, ces personnes retrouveront la paix intérieure, et surtout, elles seront assurées que des massacres semblables ne se répéteront plus maintenant qu'une conscience existera sur le rôle des tribunaux à juger les responsables.

Il est certain que le projet est ambitieux dans un pays où des violations des droits de la personne sont encore commises quotidiennement, et que des rumeurs sur l'adoption d'une loi qui décréterait l'amnistie générale circulent. Les actuels dirigeants du pays ayant eux-mêmes participé aux crimes contre l'humanité et de guerre, il est difficile de trouver un appui du gouvernement. Il suffit maintenant de voir si les tribunaux joueront le rôle qui leur revient. Sauront-ils être indépendants?

Pendant le dernier demi-siècle, la population civile du Guatemala a souffert énormément en raison de la guerre et souffre encore, aujourd'hui, en temps de paix. Après avoir détruit les populations autochtones civiles, on peut espérer qu'un jour ils obtiendront justice et que les responsables seront jugés.

* Karina Montminy est allée au Guatemala comme accompagnatrice et a ensuite travaillé avec CALDH.

¿ QUÉ PASA EN EL PA ?

QUÉBEC 2001 ... ET LE PROJET ACCOMPAGNEMENT

Un nouveau comité de travail se penche actuellement sur l'implication du PAQG dans les activités reliées à Québec 2001 et le sommet des Amériques. De quelles façons allons-nous lutter contre la ZLÉA? On recherche des bénévoles pour réfléchir et agir!

PROCHAINES ACTIVITÉS

Une activité axée sur l'impunité et le cas Juan José Gerardi est à l'horaire du mois de février. L'événement est organisé conjointement par le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine et le PAQG. Surveillez votre courrier électronique pour les détails...

FORMATION

Une formation s'est déroulée la semaine dernière en Estrie. Neuf personnes sont enfin prêts à aller faire de l'accompagnement au Guatemala. Bienvenue au PA! Un gros merci à Isa Gogo qui a fait des pieds et des mains pour cette formation. Merci aussi à Henry Monroy et Carlos Lemus.

ACCOMPAGNATEURS

Mathieu Cook et Nathalie Blais sont de retour au Québec. Elsa Beaudry accompagne dans la région de Rabinal tandis que Lydia Bertrand-Siebert et Sarah Baillargeon viennent tout juste de débarquer au pays des *Chapines* (Guatémaltèques). François Doré et Diane-Jocelyne Côté sont à leurs derniers préparatifs de départ... Bon accompagnement!

MEMBERSHIP

Si vous souhaitez continuer à offrir un appui solidaire au PAQG et à recevoir le bulletin, veuillez renouveler vos memberships!

>> suite de l'entrevue avec H. Monroy

ment pénal. (...) Son seul pouvoir est de porter des jugements à titre indicatif, de dire, par exemple, que l'État guatémaltèque est responsable, mais la cour ne peut «individualiser», une personne précise. (...) Dans ce qui est arrivé au Guatemala, l'État visait l'extermination des opposants et les ordres provenaient d'en haut, allant des subalternes jusqu'à ceux qui l'exécutaient. Par conséquent, la cour ne peut déterminer le niveau de participation, l'autorité matérielle ou intellectuelle. On ne peut prétendre qu'il y a une vraie sanction contre les responsables. On sanctionne l'État, et l'État c'est qui? C'est personne,... c'est une idée. Quand on dit que l'État doit payer pour indemniser les victimes, c'est une contradiction, parce que l'État n'a pas d'argent, du moins, l'argent de l'État provient des taxes des citoyens,... En fin de compte, ce sont les citoyens qui paient pour les victimes. Ce sont de grandes contradictions.

C'est important de déterminer la responsabilité de l'État, du point de vue politique tout comme dans le contexte de la lutte pour la défense des droits humains, mais je crois qu'en ce moment au Guatemala on a réussi à se rendre à un niveau plus élevé de cette lutte, et qu'en ce moment on peut dire que l'État a déjà admis être responsable. On a déjà dépassé ce stade depuis la signature des Accords de paix où l'État a reconnu sa participation au conflit armé interne, ce qu'il avait jusqu'alors nié, et il a reconnu avoir été l'auteur de

l'immense majorité des crimes contre la population guatémaltèque. C'est documenté dans le REMHI et dans le rapport «Mémoire du silence». (...) L'État accepte donc avoir été l'assassin du peuple guatémaltèque. (...) Mais maintenant, il faut en arriver à juger les individus et dire: «Vous, le général Efraim Rios Montt, vous êtes responsable des crimes commis sous votre gouvernement...», parce que, durant son régime il a mis de l'avant la politique de la terre brûlée. On assassinait de façon indiscriminée des femmes, des enfants, des vieux, des animaux. On détruisait les plantations, tout, tout! Tout était brûlé, détruit. C'est aussi lui qui est responsable de tribunaux secrets illégitimes (...) où l'on fusillait les gens. Ces tribunaux contrevenaient à toute disposition de la loi ou du droit international... c'est totalement absurde! Illégal! C'est, comme nous disons au Guatemala, une monstruosité juridique! (...) Il faut donc faire juger les individus responsables, et c'est là qu'on voit la différence du cas Bárnaca et du cas Menchu...

* Entrevue réalisée et transcrite par Roberto Nieto



Devenez membre!

Appuyez concrètement les activités du Projet accompagnement Québec-Guatemala. Pour 10\$ vous recevrez ce bulletin

six fois par année. C'est à peu près la seule source d'information régulière, en français, à se consacrer au Guatemala. Envoyez-nous un chèque au nom de: CRNV, Projet accompagnement Québec-Guatemala

Nom: _____ Adresse: _____
Code postal: _____ Tél.: (maison) _____ Courriel: _____

CE BULLETIN D'INFORMATION A POUR OBJECTIF DE VOUS INFORMER SUR LA SITUATION AU GUATEMALA, AINSI QUE SUR LES ACTIVITÉS DU PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA. NOUS ENCOURAGEONS TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE À AGIR EN SOLIDARITÉ AVEC LE GUATEMALA À NOUS CONTACTER.



LE PAQG EST UN GROUPE QUI OFFRE UN APPUI AUX POPULATIONS AUTOCHTONES AYANT SURVÉCU À LA RÉPRESSION DES 36 ANNÉES DE GUERRE. LE TRAVAIL DE SOLIDARITÉ DU PAQG EST LE RÉSULTAT DE LIENS ENTRE DES ORGANISATIONS DE DROITS HUMAINS AU GUATEMALA ET UN DÉSIR D'OFFRIR UNE FORME D'APPUI DE LA PART DE GENS CONCERNÉS AU CANADA.

LE TRAVAIL DU PAQG COMPREND 4 VOILETS: ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE AU GUATEMALA, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU QUÉBEC, ACTIONS URGENTES ET PRESSIONS POLITIQUES.

ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CE NUMÉRO:

TEXTES: KARINA MONTMINY, MATHIEU COOK, HENRY MONROY, CARLOS LEMUS, ROBERTO NIETO

TRADUCTIONS: LYDIA BERTRAND-SIEBERT
CORRECTION: KARINE VANTHUYNE, ROBERTO NIETO, EVE THOMAS

MISE EN PAGE: ROBERTO NIETO, EVE THOMAS

MERCI À TOUS CELLES ET CEUX QUI NOUS ONT OFFERT LEUR APPUI!

POUR NOUS CONTACTER:

À MONTRÉAL:
PROJET ACCOMPAGNEMENT
QUÉBEC-GUATEMALA
6648 ST-DENIS, MONTRÉAL, QC, H2S 2R9
TÉL.: (514) 495-3131
TÉLÉCOPIE: (514) 495-7965
COURRIEL: PAQG@SUPERNET.CA

À QUÉBEC:
COURRIER: 1180 DE LA POINTE AUX LIEVRES
#3; QUÉBEC, G1L 4L8
COURRIEL: PAQGQUEBEC@YAHOO.COM

AU GUATEMALA:
PROYECTO ACOMPANAMIENTO QUÉBEC-GUATEMALA
APDO 2881
GUATEMALA CIUDAD
GUATEMALA 01001
COURRIEL: PAQG@TERRA.COM.GT